RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 50126
Numéro SIREN : 324 918 283
Nom ou dénomination : PRODIMED

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2017 sous le numéro de dépôt 6158

Copie conforme

DÉPOSÉ LE
17 NOV. 2017
Tribunal de Commerce de Compiègne
N° 6158
L'un des greffiers associés

PRODIMED

Société par Actions Simplifiée au capital de 728 000 euros
Siège social : 4, rue de l'Europe – Zone Industrielle 60 530 NEUILLY EN THELLE
324 918 283 R.C.S. COMPIEGNE

(la « Société »)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIEGNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT,
LE SEIZE OCTOBRE A DIX-HUIT HEURES,
AU 48, rue des Petites Ecuries-75010 PARIS,

Les Associés de la Société, tous présents et représentés, se sont réunis sur convocation du Président conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Associés présents et les représentants des Associés non présents.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition de son Bureau.

Patrick CHOAY, préside la séance.

Le Secrétaire désigné est Jean DUMONT.

La feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les Membres du Bureau ainsi constitué.

La Société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, représentée par Monsieur Jean-Marie le Guiner, régulièrement convoquée, est _____.

Le Président de séance déclare que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

[_____]

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée Générale a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- [_____]
- Prise d'acte de la démission de Monsieur François CHOLLET en qualité de Directeur Général,
- Nomination de Monsieur Patrick CHAULET en qualité de Directeur Général et fixation de des pouvoirs,
- [_____]
- Pouvoirs pour formalités à accomplir,

Greffe du Tribunal de Commerce de Compiegne : dépôt N°6158 en date du 17/11/2017

[_____]

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

[_____]

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu, la lecture du Rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur François Chollet de son mandat de de Directeur Général, adressée à la Société le 28 septembre 2017, à effet du 17 octobre 2017, à minuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu, la lecture du Rapport du Président, décide de nommer , à effet du 18 octobre 2017 à 0 heures, et en remplacement de Monsieur François Chollet , en qualité de Directeur Général de Notre Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Patrick Chaulet, né le 27 décembre 1951 à paris (85 008) demeurant à 72, rue de Verdun 57160 Châtel Saint Germain.

[_____]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités légales requises.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

[_____]